

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trois avril deux mille quinze, à dix-huit heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26/03/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRASSE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Roger CLEDAT), Monique BLONDEL (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Alain DARBON (a donné procuration à Michel PARVY), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Dominique MARQUET (a donné procuration à Franck LETOUX).

ABSENT : Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-048 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE NOBLAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Bernard POUSSIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur Bernard POUSSIN présente le résumé suivant du compte administratif 2014 :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Opérations de l'exercice	234 996,69	238 124,76	11 753,08	6 374,16	246 749,77	244 498,92
Résultats de clôture	--	3 128,07	5 378,92	--	2 250,85	--
Résultats reportés	--	--	--	2 250,85	--	2 250,85
Totaux cumulés	--	3 128,07	3 128,07	--	--	0,00
Restes à réaliser	--	--	--	--	--	--
Résultats définitifs	--	3 128,07	3 128,07	--	--	0,00

En l'absence de Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve le compte administratif 2014 du budget annexe de l'école de musique de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

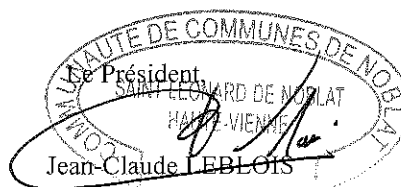
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 17.04.15

Publié ou notifié

Le : 30.04.15



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE NOBLAT

Date de transmission de l'acte : 17/04/2015

Date de réception de l'accusé de
réception : 20/04/2015

Numéro de l'acte : 2015-048 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150403-2015-048-DE

Date de décision : 03/04/2015

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires